

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 octobre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOMAGLINO Claude, Maire, le 6 novembre 2017, à 18 heures 30.

Présents : M.P. MONIER, M. CREPIN, A. FULCHIRON, G. PIOLLET, A.M. CORRAND, M.C. ROGEZ, M. VALLOT, D. ROUSSET, J. MOUTON, L. AUTRAND, S. BOREL, F. TESTE

Absents/excusés : C. TORTEL, M. VALLOT, R. MONTAGNIER

Pouvoir de : C. TORTEL à C. SOMAGLINO, M. VALLOT à M.C. ROGEZ, R. MONTAGNIER à A. FULCHIRON

Secrétaire de séance : M.C. ROGEZ

Délibération n° 86-06/11/2017

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire précise qu'il y a 24 attributions possibles au Maire. Seulement, 6 attributions sont retenues.

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Monsieur le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat vingt-quatre attributions de cette assemblée. Il propose d'examiner ces attributions et de prendre six attributions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire, certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

DECIDE, à l'unanimité,

M. le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat de :

N° 4 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

N° 6 – Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

N° 7 – Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

N° 8 – Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

N° 11 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

N° 16 – Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

M.P. MONIER demande si le Maire peut voter.

DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS
--

Monsieur le Maire donne connaissance des délégations attribuées aux quatre adjoints :

1^{er} ADJOINT : M. PIOLLET Gérald

a en charge : délégation de signature pour administration générale, voiries (entretien, régularisation, FDAC, eau et assainissement, préservation de la ressource (captage), exploitation et projets sur réseau communal public.

2^{ème} ADJOINTE : Mme TESTE Françoise

a en charge l'urbanisme – école, TAP, ALSH, cantine scolaire et personnel y afférent – CCAS – seniors – élue référent pour l'organisation et gestion du personnel animation et entretien des locaux.

3^{ème} ADJOINT M. TORTEL Christian

a en charge : assurances, baux et occupation du domaine public, conseils juridiques et contentieux – numérisation du cadastre et adressage postal – mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde – création et/ou révision du site internet – création d'un guichet numérique – développement des systèmes de téléalerte.

4^{ème} ADJOINTE : Mme ROUSSET Denise

a en charge : l'organisation des fêtes et cérémonies – entretien général de l'espace public (fleurissement et embellissement), des bâtiments, du cimetière – élu référent des agents techniques espaces verts et bâtiments publics.

Un arrêté sera pris en tenant compte des délégations attribuées aux quatre adjoints.

S. BOREL pose la question de la prise en charge du personnel.

Délibération n° 87-19/09/2017

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS
--

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une délibération est nécessaire suite à l'élection du 09.10.2017, pour l'attribution des indemnités du Maire et des Adjointes pour

la continuité du mandat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article R. 2123-23, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 1 239 habitants »,

Après en avoir délibéré, décide :

- L'indemnité du maire, M. Claude SOMAGLINO, soit calculée par référence à l'indice brut 1022 et au taux de 29,50 %.
- L'indemnité du 1^{er} adjoint, M. Gérald PIOLLET, soit calculée e en appliquant un coefficient de 15 % de l'indice brut 1022.
- L'indemnité de la 2^{ème} adjointe, Mme Françoise TESTE, soit calculée en appliquant un coefficient de 12 % de l'indice brut 1022.
- L'indemnité du 3^{ème} adjoint, M. Christian TORTEL et de la 4^{ème} adjointe, Mme Denise ROUSSET, soit calculée en appliquant un coefficient de 10 % de l'indice brut 1022.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement afférent à l'indice 1022. Elles seront payées mensuellement. Ces sommes seront imputées à l'article 6531 du budget communal.

Les conseillers votent comme suit : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Délibération n° 88-89-90-91 -06/11/2017

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : CAO, SIDREI, SMBVL, CNAS, SDED

La CC-BDP étant à part, il n'y a pas de changement par rapport aux élus (rappel des délégués : C. SOMAGLINO, Marie-Pierre MONIER et Sylvie BOREL).

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, M. le Maire propose à l'assemblée d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres, suite à l'élection du Maire et des Adjoints du 09.10.2017,

La liste proposée est la suivante :

Titulaires :

Gérald PIOLLET
Marie-Pierre MONIER
Robert MONTAGNIER

Suppléants :

Jean MOUTON
Louis AUTRAND
Sylvie BOREL »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, les membres suivants pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

Gérald PIOLLET
Marie-Pierre MONIER
Robert MONTAGNIER

Suppléants :

Jean MOUTON
Louis AUTRAND
Sylvie BOREL

M.P. MONIER précise que C. SOMAGLINO étant membre de droit, a été enlevé en tant que titulaire. Les autres membres n'ont pas été changés.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RIVES DE L'EYGUES

A. FULCHIRON souhaite de ne plus être déléguée suppléante du SIDREI. Elle précise qu'elle ne reçoit pas de convocation aux réunions et de compte-rendu.

M. le Maire propose J. MOUTON.

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjointes du 09.10.2017, le SIDREI, à laquelle la commune adhère, est informé que la commune de Vinsobres reste représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au SIDREI à savoir :

Délégué titulaire : **Monsieur AUTRAND Louis**
Né le 12.12.1940
Domiciliée Plan de Moye à Vinsobres

Délégué suppléant : **Monsieur MOUTON Jean**
Née le 007.01.1984
Domicilié Plan de Moye à Vinsobres ».

SYNDICAT MIXTE DROMOIS D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU LEZ

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjointes du 09.10.2017, le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez, à laquelle la commune adhère, est informé que la commune de Vinsobres reste représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément aux statuts du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez à savoir :

Délégué titulaire : **Monsieur AUTRAND Louis**
Délégué suppléant : **Madame BOREL Sylvie ».**

S. BOREL souhaite rester déléguée suppléante du SMBVL mais fait remarquer qu'elle ne reçoit pas de convocation aux réunions et de compte-rendu.

M. le Maire précise que désormais, les compte-rendus seront adressés aux délégués.

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

M. CREPIN souhaite de ne plus être le référent élu du CNAS.

M. le Maire propose M.C. ROGEZ.

« Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux :

- La loi du 19.02.2007 rendant obligatoire la mise en œuvre du droit à l'action sociale,
- L'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) par délibération du 18.11.2008,
- La mise en place de la charge d'action sociale du CNAS par délibération du 25.01.2012,

Et suite à l'élection du Maire et des Adjointes du 09.10.2017,

Monsieur le Maire propose de désigner les référents suivants :

**Marie-Claude ROGEZ pour les élus,
Corinne GEYER pour les agents »**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les référents suivants :

**Marie-Claude ROGEZ pour les élus,
Corinne GEYER pour les agents.**

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME (SDED)

Délégués au Comité Syndical : **Guy CHEVILLON - Alain JAUME**

Les délégués de ce syndicat ont été désignés lors des élections municipales de 2014.

Délibération n° 92-06/11/2017

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER, PARCELLE AO N° 219

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Antoine PAPAS et Clémentine GRAS, notaires associés à NYONS (Drôme), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. et Mme SERRES Henri domiciliés à NYONS (Drôme), 11 avenue Frédéric Mistral, résidence les Antignans.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO parcelle n° 219

située 260, montée du Moulin 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00ha 11 a 81 ca

Prix : 230 000 euros.

Acquéreurs : M. et Mme WINAUD-TUMBACH Jean-Philippe domiciliés à VINSOBRES (Drôme), les Cornuds ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Délibération n° 93-06/11/2017

CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Vu la délibération n° 2 du 28/07/2014, approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,**
- **Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**
- **Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Drôme, représentant l'Etat à cet effet,**
- **Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.**

Délibération n° 94-06/11/2017

AUTORISATION A REMBOURSER UN ACHAT DE MATERIEL

M. le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Monsieur le Maire explique que lors d'un désherbage, avec un matériel communal (un rotofil), la vitre du véhicule de Monsieur DAUBERT Alain a été cassée.

Cette personne a acheté directement le matériel en remplacement dont le coût s'élève à 25,55 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 25,55 € à Monsieur DAUBERT Alain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de rembourser la somme de 25,55 € à Monsieur DAUBERT Alain pour le

remplacement de la vitre cassée de son véhicule causée par un matériel communal.

Délibération n° 95-06/11/2017

DECISION MODIFICATIVE M14

M. le Maire précise qu'au budget primitif, la somme de 62 922 € a été prévue au chapitre 21 (acquisition de terrains, matériel et aménagements divers...). Un virement de crédit est nécessaire pour faire face aux dépenses en cours (installation de stores) et le projet d'achat d'une tondeuse et d'une broyeuse.

Il faut prendre une décision modificative comme suit :

2313	(constructions)	- 23 000 €
21	(Acquisitions diverses)	+ 23 000 €

Les conseillers, à l'unanimité, votent la décision modificative.

M. le Maire explique qu'une tondeuse et une broyeuse seraient nécessaires pour la tonte du stade, du camping, des abords du courts de tennis, des espaces de jeux, la Bane et certains endroits dans le village. Le matériel sera confié à un agent responsable pour le conduire et un autre pour l'entretien. Le faucardage des chemins communaux reste à la charge d'une entreprise de travaux publics

COMMUNICATIONS DU MAIRE

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rendez-vous devant la mairie à 10 h samedi matin.

REUNION PREDICT POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Présence d'un responsable de PREDICP pour mise à jour du PSC le 11.12.2017 à 10 h. à la mairie. Une convocation sera adressée aux élus.

REPAS ANNUEL DES ELUS ET DU PERSONNEL COMMUNAL

Prévu le 01.12.2017 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

DEMANDE D'ADHESION A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISE OLEICOLES (FEVIFO)

Lecture du courrier souhaitant nous compter parmi les adhérents de la fédération (100 € de cotisation). La commune de NYONS y adhère déjà.

Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget primitif 2018.

VŒUX 2018 DU MAIRE

Cérémonie des vœux le 19.01.2018 à 18 h. à la salle des fêtes.

PRESENTATION DE DEVIS

Création d'un quai de chargement (enlèvement des végétaux) et réalisation d'un bi-couche clair à la place de la Clastre. Accord des conseillers.

HANGAR DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION

Problème de fermeture du hangar de l'ancienne station d'épuration. Devis demandé à l'entreprise VIAL. Pour fermer, il faut rehausser les murs et installer 2 volets métalliques électriques. Un autre devis sera demandé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SMBVL

A la disposition des conseillers.

DEMANDE D'UN EMBLACEMENT (MARCHE LUNDI MATIN) de M. DJOURY

Se renseigner sur les denrées ou articles vendus. Avis plutôt favorable. Convention à mettre en place.

SOUTIEN (PETITION) EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Lettre d'information l'ADIS (HLM) sur les mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2018 (attaque du logement social). Demande de retrait de cet article et demande de soutien et accompagnement dans cette mobilisation.

QUESTIONS DIVERSES

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

F. TESTE rappelle ce projet déjà évoqué au CCAS. Elle explique que l'hôpital peut livrer dans un lieu précis et les personnes intéressées pourront y aller chercher leur repas. La gérante de l'épicerie serait d'accord pour stocker et livrer à domicile si nécessaire. Des conventions entre les partenaires seront prises. Une formation sur l'hygiène s'avère nécessaire.

DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN PROJET DE VOYAGE A PARIS DES ENFANTS DE L'ALSH

F. TESTE présente le projet d'un voyage scolaire à Paris pour une partie des élèves du primaire en mars 2018. Des parents ont refusé. Une quinzaine d'élèves environ seraient intéressés. Les conseillers émettent des réserves.

DEMANDE DE DECORER L'ENTREE DE LA SALLE DES FETES PAR LES ENFANTS DU TAP

Accord favorable des conseillers.

CHOIX DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DU SECTEUR DE LA BANE

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de commencer le chantier avant la fin de l'année afin de percevoir la subvention de l'Etat (152 000 € allouée), le contrat de ruralité (subvention de 100 000 €), la subvention du Département (en attente).

FIN DES TRAVAUX A L'EYGUES PAR L'ASSOCIATION ANCRE

L. AUTRAND propose d'offrir un apéritif aux intervenants vendredi 10 novembre. Il demande que soit pris un rendez-vous avec la DDT pour faire un point sur le Rieu (au niveau du pont).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le Maire, Claude SOMAGLINO.

Signature des élus :

Le Maire,
C. SOMAGLINO

M.P. MONIER

A. FULCHIRON

F. TESTE

D. ROUSSET

S. BOREL

M.C. ROGEZ

L. AUTRAND

C. TORTEL
(pouvoir à C. SOMAGLINO)

M. VALLOT
(pouvoir à M.C. ROGEZ)

J. MOUTON

A.M. CORRAND

G. PIOLLET

R. MONTAGNIER
(pouvoir à A. FULCHIRON)

M. CREPIN

